

sur une grande cour, et devint l'objet jaloux des préférences et des soins des magistrats. Elle existe encore surtout avec les dispositions décoratives du plafond ; quelques changements ont été apportés à son installation dans les travaux de restauration générale entrepris en 1857 (28).

---

(28) L'administration municipale, même d'une ville de l'importance de Lyon, était, à cette époque, directe et des plus simplifiées ; malgré la somptuosité de l'édifice pour les services et pour les logements, il n'existait pas ce qu'on nomme à présent les bureaux. Il n'y avait, pour principaux officiers, qu'un secrétaire, un voyer, un receveur et pas de commis. Aussi les échevins siégeaient, à des jours déterminés, dans la salle dont nous nous occupons, et y recevaient, installés sur un parquet, largement éclairés par les grandes fenêtres et chauffés par une immense cheminée, le public, qui n'avait qu'un carrelage sous les pieds et qui était séparé par une barre d'appui ; il y accédait par une grande porte donnant sur un vestibule spécial où se tenaient les huissiers, qu'on nommait à Lyon « les mandeurs du consulat ». Aussi la cheminée se trouvait, non dans l'axe latéral de la salle, mais au milieu de l'espace réservé aux magistrats, auxquels une petite porte, placée en dedans de la barre, bien entendu, et à côté de la cheminée, permettait d'entrer et de sortir librement, en descendant par un escalier dérobé à l'entresol au-dessous. C'est pourquoi, à présent que la restauration en salon de 1857 a fait régulariser le parquet et disparaître les traces de la barre, de l'escalier, ainsi que de la petite porte, en la remplaçant par une boiserie symétrique à celle de la salle, on ne comprend plus rien à cette cheminée, placée irrégulièrement. Le secrétaire dont nous avons parlé assistait les magistrats et consignait immédiatement, sur des registres, qui nous sont restés, pour toute écriture, les résolutions relatives à chaque affaire et les mandats de payement qui avaient été arrêtés. C'était aussi clair que rapide et pratique. Cette salle servit au tribunal révolutionnaire ; les accusés, placés sur un tabouret à côté des juges, pénétraient par la petite porte, laquelle communiquait ainsi, à l'aide de l'escalier dérobé, avec les caves du soubassement, qui furent alors transformées en prison et conservèrent cette destination jusqu'un peu avant les travaux dont nous avons parlé ; le public et la garde stationnaient